

Accès aux soins et lutte contre les inégalités de santé : l'action de l'Assurance Maladie en Côte-d'Or, les aides et les dynamiques engagées en faveur des côte-d'oriens

~

Participation de la CPAM de la Côte-d'Or à la campagne d'inscription 2008 des Restos du cœur pour accompagner les bénéficiaires de l'aide alimentaire

~

Signature d'une convention d'accompagnement des patients admis en soins palliatifs à domicile avec le Groupement des Professionnels de Santé du Pays Beaunois.

~

Conférence de presse du 27 novembre 2008

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	3
Des dispositifs nationaux gérés par l'Assurance Maladie... ..	6
ÿ L'accès à une assurance maladie pour tous : la CMU et l'AME.....	6
ÿ Bénéficiaire d'une couverture complémentaire : la CMU complémentaire et l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)	6
...complétés par une politique d'action sanitaire et sociale locale	8
ÿ Un budget d'action sanitaire et sociale de 1,7 millions d'euros.....	8
ÿ L'accompagnement des patients admis en soins palliatifs à domicile : un engagement particulier de la CPAM auprès des structures spécialisées.....	11
ÿ Un accompagnement de terrain auprès des partenaires sociaux et associatifs, des interventions dans les structures pour informer et accompagner dans l'accès aux droits et aux soins	13
Un meilleur accès aux soins, c'est aussi une meilleure éducation à la santé	15
ÿ L'examen périodique de santé proposé par le Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie : une attention particulière à destination des publics précaires.....	15
ÿ La sensibilisation des jeunes côte-d'oriens à l'hygiène bucco-dentaire : un exemple concret d'éducation à la santé	16
ÿ Prévention, information et lutte contre les inégalités d'accès à la prévention et aux soins : d'autres initiatives et d'autres dispositifs en Côte-d'Or	17
L'Assurance Maladie, naturellement impliquée dans la lutte contre les inégalités de santé au côté des partenaires locaux	19
ÿ En Côte-d'Or, plusieurs services de la CPAM se mobilisent au quotidien en faveur de l'accès aux soins	19
ÿ Une mobilisation au côté des partenaires locaux institutionnels, sociaux et associatifs	20
Annexes	21
ÿ La Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)	21
ÿ L'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).....	22
ÿ L'aide supplémentaire à l'acquisition d'une complémentaire santé (attribuée par la CPAM).....	23
ÿ Liste des intervenants à la conférence de presse	24

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Favoriser l'accès aux soins et au système de santé des plus fragilisés : l'exemple de deux partenariats exemplaires conclus en Côte-d'Or en faveur des patients admis en soins palliatifs à domicile et des bénéficiaires de l'aide alimentaire des Restos du cœur.

Dijon, le 27 novembre 2008. **La solidarité et l'égalité d'accès aux soins pour tous sont les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie.**

Face à certaines situations (maladie grave ou handicapante, difficultés financières, situation sociale précaire...), accéder aux droits et se soigner peut devenir difficile. La Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (CPAM) présente aujourd'hui deux partenariats exemplaires conclus en faveur de l'accompagnement des patients en fin de vie et des bénéficiaires de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Ces deux initiatives illustrent l'action plus globale menée par la CPAM et ses partenaires en matière d'accès aux droits, aux soins et d'éducation à la santé, en faveur de la santé des côtes-d'oriens.

Pour que l'accès à des soins de qualité, au système de santé et aux prestations reste une réalité pour tous, sans distinction d'âge, de moyens, d'état de santé ou de territoire, l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or développe un véritable plan d'action sanitaire et social.

Des aides financières ponctuelles pour faciliter l'accès aux soins, complémentaires des dispositifs d'aide nationaux

Le premier volet d'aide est constitué par la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) qui permet de financer une partie de leur complémentaire santé.

Au-delà, en cas de situation financière ou matérielle difficile, la CPAM de la Côte-d'Or peut accorder une aide financière exceptionnelle et ponctuelle pour aider à se soigner, en favorisant l'adhésion à une **couverture complémentaire** santé par exemple (aide annuelle comprise entre 72 et 93 euros par foyer, en complément de l'ACS). D'autres **aides individuelles** peuvent être attribuées pour prendre en charge certaines prestations ou certains équipements (prothèses dentaires, auditives, équipement d'optique...) ou d'autres frais non pris en charge par la sécurité sociale (ticket modérateur, forfait hospitalier journalier). Ces aides sont attribuées par la CPAM de façon ponctuelle et après examen individuel de chaque situation (critères socio-économiques). Des aides sont également attribuées en faveur du maintien à domicile des **personnes handicapées** (financement des adaptations du logement, d'équipements).

En 2007, 1,7 millions d'euros ont ainsi été versés par la CPAM de la Côte-d'Or au titre de l'action sanitaire et sociale. 650 aides financières individuelles ont été attribuées et 300 000 euros ont été accordés aux associations d'aide au maintien à domicile (ADMR, FEDOSAD, Mutualité française).

Zoom sur... l'accompagnement à domicile des patients en fin de vie

L'Assurance Maladie de la Côte-d'Or soutient les structures spécialisées (associations, réseaux de santé) qui proposent une prise en charge globale des patients admis en soins palliatifs à domicile. Une convention vient d'être signée avec le Groupement des professionnels de santé du pays beaunois (GPSPB), un accord du même type existe avec la FEDOSAD sur l'agglomération dijonnaise. Le but de ces conventions ? Permettre à l'Assurance Maladie de prendre en charge les frais liés à l'amélioration de la vie et du « confort » du patient et de son entourage (prise en charge des frais de personnel des auxiliaires de vie, de frais de formation pour ces personnels, de certaines fournitures).

Des interventions sur le terrain, au côté des partenaires locaux, pour informer, guider dans le système de soins et aller à la rencontre des populations précaires

Pour que chacun puisse devenir acteur de sa santé et connaître ses droits, les équipes de la CPAM de la Côte-d'Or assurent une **présence sur le terrain**, dans les structures associatives, les foyers, les missions locales ou à la maison d'arrêt pour sensibiliser et guider les personnes en situation de précarité.

Une centaine d'interventions collectives sont organisées tous les ans par le Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie, auprès des personnes en insertion, dans les foyers d'hébergement, les associations.

Plus globalement, les conseillers spécialisés de la CPAM (à travers son service « aide à l'accès aux soins » et le Centre d'examens de santé de Dijon) assurent **un soutien et une expertise quotidienne** auprès des partenaires associatifs afin de répondre à leurs questions et de les guider face aux situations difficiles rencontrées par leurs publics en matière d'accès aux droits et aux soins.

Zoom sur... l'action en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire des Restos du cœur
Depuis plus de 12 ans maintenant, la CPAM de la Côte-d'Or participe chaque fin d'année à la campagne d'inscription des Restos du cœur à Dijon. Une équipe de la Caisse est là pour accueillir les bénéficiaires, faire le point sur leurs droits à l'assurance maladie, leurs démarches, leur santé... En 2007, 86 personnes ont été accompagnées par l'équipe de la CPAM et 30 d'entre elles ont passé un examen périodique de santé au Centre d'examens de santé de Dijon. Cette année, la campagne des Restos se déroule du 17 au 28 novembre.

L'éducation à la santé et la prévention : pour favoriser l'accès à la santé pour tous et inciter à devenir « acteur de sa santé »

Pour permettre aux publics vulnérables ou en situation de précarité d'accéder à des actes de prévention, l'Assurance Maladie dispose d'un moyen concret : **l'examen périodique de santé** proposé dans ses Centres d'examens de santé.

Ouvert à tous les assurés du régime général, l'examen périodique de santé permet de faire le point sur sa santé, à travers un bilan et des examens médicaux, le tout sur une demi-journée seulement et gratuitement. En 2007, le Centre d'examens de santé de Dijon a réalisé plus de 10 000 examens périodiques de santé, dont 25% concernaient des personnes en situation de précarité (chômeurs, bénéficiaires du RMI, SDF, jeunes exclus du milieu scolaire...).

D'autres actions de prévention sont menées **sur le terrain** directement par les équipes de la CPAM, ou en participation avec d'autres acteurs locaux : dépistage bucco-dentaire dans les collèges, vaccination contre la grippe, dépistage organisé des cancers du sein et du colon, éducation thérapeutique des patients diabétiques...

Autant d'actions qui font de l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or un acteur local impliqué pour réduire les inégalités sociales de santé. La CPAM de la Côte-d'Or entend aujourd'hui poursuivre ces actions, au côté de ses partenaires, et les médiatiser pour que chacun puisse prendre conscience de la valeur de son patrimoine santé.

En tant que gestionnaire du risque maladie, l'accès au système de santé, aux soins et à la prévention est le cœur de métier de l'Assurance Maladie et s'articule autour de trois approches : « patient », « santé » et « territoire », c'est-à-dire permettre à chacun d'accéder aux soins et à la prévention, quel que soit son lieu d'habitation.

CPAM de la Côte-d'Or : chiffres clés 2007-2008

Les dispositifs d'accès aux soins et les aides financières locales

- 9 500 côtes-d'oriens accèdent à une couverture maladie grâce à la CMU et 21 200 bénéficient d'une couverture complémentaire grâce à la CMU complémentaire.
- 2 100 foyers non éligibles à la CMU complémentaire bénéficient d'une réduction du tarif de leur complémentaire santé, grâce à l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Depuis le début de l'année, 800 d'entre eux ont reçu une réduction supplémentaire grâce à une aide complémentaire de la CPAM (53 600 versés euros au total).
- Un budget global d'action sanitaire et sociale de 1,7 million d'euros, réparti entre la prise en charge de patients atteints de plusieurs maladies chroniques lourdes (1,07 millions d'euros) et le versement de 650 aides financières ponctuelles aux particuliers (320 000 €) et de 12 subventions aux associations (363 000 €).
- 17 000 euros engagés pour 18 patients admis en soins palliatifs dans la structure d'hospitalisation à domicile de la FEDOSAD, 2 conventions de partenariat en exercice avec la FEDOSAD et le Groupement des professionnels de santé du pays beaunois pour agir au plus près des malades.

Les actions de terrain pour aller à la rencontre des personnes en difficulté

- 88 personnes rencontrées en 2007 à la maison d'arrêt et 35 personnes à la mission locale depuis le début de l'année.
- 120 interventions dans les centres de formation, permettant à 1 200 personnes en situation de précarité de passer un examen périodique de santé.
- 86 bénéficiaires des Restos du cœur accompagnés dans leur démarche d'accès aux droits.
- Plus de 10 000 examens périodiques de santé réalisés par le Centre d'examen de santé de Dijon en 2007, dont 2 300 ont concerné des personnes en situation de précarité.

La prévention pour une éducation à la santé pour tous

- 6 300 jeunes côtes-d'oriens âgés de 6 à 18 ans ont bénéficié d'un examen de prévention bucco-dentaire M/T dents et de soins consécutifs entièrement pris en charge.
- 21 000 côte-d'oriennes âgées de 50 à 74 ans se sont faites dépister contre le cancer du sein après invitation, en réalisant une mammographie (prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie).
- 33 500 personnes ont bénéficié d'un dépistage du cancer du colon grâce au test Hemocult®.

Particuliers :

Vous rencontrez des difficultés pour vous soigner ou accéder à une couverture complémentaire ?

Partenaires, associations :

Vous avez des questions en matière d'accès au système de santé ou concernant la situation particulière de l'un de vos publics ?



Contactez la CPAM de la Côte-d'Or.

Des conseillers spécialisés prendront en charge votre demande et vous renseignent du lundi au vendredi par téléphone au :



Si nécessaire, un rendez-vous vous sera proposé.

Informations supplémentaires et formulaires CMU, ACS... téléchargeables sur www.ameli.fr

DES DISPOSITIFS NATIONAUX GERES PAR L'ASSURANCE MALADIE...

Ces dispositifs prévus par la loi ont pour objectif de permettre à tous un accès à une couverture maladie et de faciliter l'accès à une complémentaire santé.

L'accès à une assurance maladie pour tous : la CMU et l'AME

La Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la Sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions et vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes dans l'accès à la prévention et aux soins. Il s'agit donc d'un véritable droit pour tous à l'accès aux soins.

En Côte-d'Or :
9 500 bénéficiaires de la CMU en 2007.
170 bénéficiaires de l'AME.

Concrètement, la CMU est une affiliation au régime obligatoire des personnes résident sur le sol français, sous conditions de résidence, n'ayant pas d'activité suffisante pour prétendre à une couverture sociale de base.

Ce dispositif est complété par l'**Aide médicale de l'État (AME)** destinée à permettre, sous conditions de ressources, l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière qui ne disposent d'aucune couverture sociale, à condition de résider en France depuis plus de trois mois.

Bénéficiaire d'une couverture complémentaire : la CMU complémentaire et l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)

- **La Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).**

Elle permet à toute personne résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, et sous conditions de ressources ; de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable.

Les soins seront pris en charge à 100 % sans avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la Sécurité sociale et le forfait journalier hospitalier. La participation forfaitaire d'un euro ne s'applique pas aux bénéficiaires de la CMUC.

En Côte-d'Or :
21 200 bénéficiaires de la CMUC en 2007
Un budget global de près de 4 millions d'euros pour ce dispositif.

- **L'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), un dispositif à mieux faire connaître.**

Initiée en 2005, l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) vise à faciliter l'accès à une mutuelle, assurance ou institut de prévoyance pour les ménages qui, tout en ayant des revenus modestes (jusqu'à 20% au-dessus du plafond de la CMUC), ne bénéficient pas de la CMU complémentaire.

Les assurés qui veulent en bénéficier en font la demande à leur Caisse primaire d'Assurance Maladie. S'ils remplissent les conditions de son attribution, ils reçoivent en retour une attestation qu'ils devront présenter à leur complémentaire santé et qui leur donne droit à une réduction sur leur cotisation annuelle de complémentaire santé (environ 50 % de son coût).

Selon l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), 7% de la population française n'a aucune couverture complémentaire, soit 4,4 millions de français¹.

¹ Résultats de l'Enquête Santé Protection Sociale 2006, publiés en mai 2008. www.irdes.fr

A titre d'exemple, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé s'élève à :

- 100 euros pour les moins de 25 ans
- 200 euros pour les 25 – 59 ans
- 400 euros pour les plus de 60 ans.

Mme le Ministre de la Santé a annoncé récemment une revalorisation de l'aide pour cette tranche d'âge en 2009. Elle devrait passer à 500 euros.

Les bénéficiaires de cette aide ont également droit à une dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie, pour tous les actes médicaux effectués dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Une aide encore méconnue

Malgré une progression significative, le nombre de bénéficiaires de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) reste encore méconnue. Souvent, les bénéficiaires éventuels ne la demandent pas, car ils ignorent en avoir le droit.

Différentes mesures ont été mises en oeuvre pour la promouvoir. Un effort particulier d'information a été entrepris, notamment via des brochures, des affiches. En 2007, l'attestation de droit à l'aide a été revue et clarifiée. Sa nouvelle version, utilisée depuis le 1er janvier 2008, comporte dans sa partie basse un « chèque aide » symbolique permettant de renforcer l'identification de cette aide. Il permet la visualisation immédiate du montant de l'aide.

La CPAM et la CAF de la Côte-d'Or ont rapproché leurs fichiers afin d'identifier les bénéficiaires potentiels de l'aide. 5 300 courriers ont ainsi été envoyés par la CPAM à des bénéficiaires de l'Allocation parents isolés (API) et de l'Allocation adultes handicapés (AAH) qui pouvaient bénéficier de l'ACS mais qui n'en avaient pas fait la demande.

En Côte-d'Or :

Au 31 octobre 2008, 2 100 foyers bénéficient de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), soit 3 500 personnes au total.

Pour compléter cette aide, la CPAM de l'Côte-d'Or va plus loin en versant une aide financière supplémentaire aux foyers bénéficiant de l'ACS. Depuis le 1er janvier 2008, 800 foyers côte-d'oriens ont été concernés par cette aide supplémentaire, pour un montant global de 54 000 euros.

... COMPLETES PAR UNE POLITIQUE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE LOCALE

L'action sanitaire et sociale de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or se traduit par de multiples interventions : aides financières individuelles, aux associations, aux structures spécialisées, dont une partie est de la volonté du Conseil de la CPAM qui délibère régulièrement et met en œuvre la politique de la Caisse.

Les équipes de la Caisse sont également mobilisées sur le terrain toute l'année pour accompagner les partenaires associatifs et sociaux, informer les publics précaires sur leurs droits.

Un budget d'action sanitaire et sociale de 1,7 million d'euros

- **1,07 millions d'euros consacrés à la prise en charge des patients cumulant plusieurs pathologies chroniques et graves**

Cette somme est destinée à prendre en charge les soins des patients qui cumulent plusieurs maladies lourdes et chroniques (polyopathologies), avec parfois des symptômes aggravants (infections...).

- **682 000 euros d'aides financières individuelles et de subventions associatives accordés par le Conseil de la CPAM de la Côte-d'Or**

Le Conseil de la CPAM de la Côte-d'Or est appelé à délibérer régulièrement sur la politique d'action sanitaire et sociale de la Caisse. Cette politique opère en complément des dispositifs réglementaires nationaux (CMU, AME, CMUC, ACS) et propose des aides financières aux personnes les plus fragiles, au regard des besoins identifiés sur le champ de la maladie, du handicap, de l'accident et de la précarisation sociale. L'objectif est d'accompagner les patients aux soins via une prise en charge financière.

La politique d'action sanitaire et sociale de la CPAM de la Côte-d'Or s'organise en 6 axes (cf. tableau ci-après) et peut prendre la forme **d'aides financières individuelles** accordées aux assurés qui rencontrent des difficultés ayant pour origine directe la maladie ou l'accès aux soins, ou **d'aides financières collectives accordées aux associations** du département qui travaillent dans le secteur de la maladie, du handicap ou de l'accès aux soins.

Comment bénéficier de ces aides ?

En cas de difficultés financières face à la maladie ou à une situation de soin, ou liées à la maternité, à un accident du travail, à une invalidité, les assurés côtes-d'oriens du régime général peuvent déposer un dossier de demande d'aide exceptionnelle auprès de la CPAM, en indiquant par exemple le montant des frais restant à leur charge après les différentes interventions possibles (sécurité sociale, mutuelles, assurances...), la perte de ressources ou de revenus qui perturbe l'équilibre du budget familial.

Pour plus d'information sur les démarches, contacter un conseiller Assurance Maladie par téléphone au :



Quelle est la procédure d'attribution ?

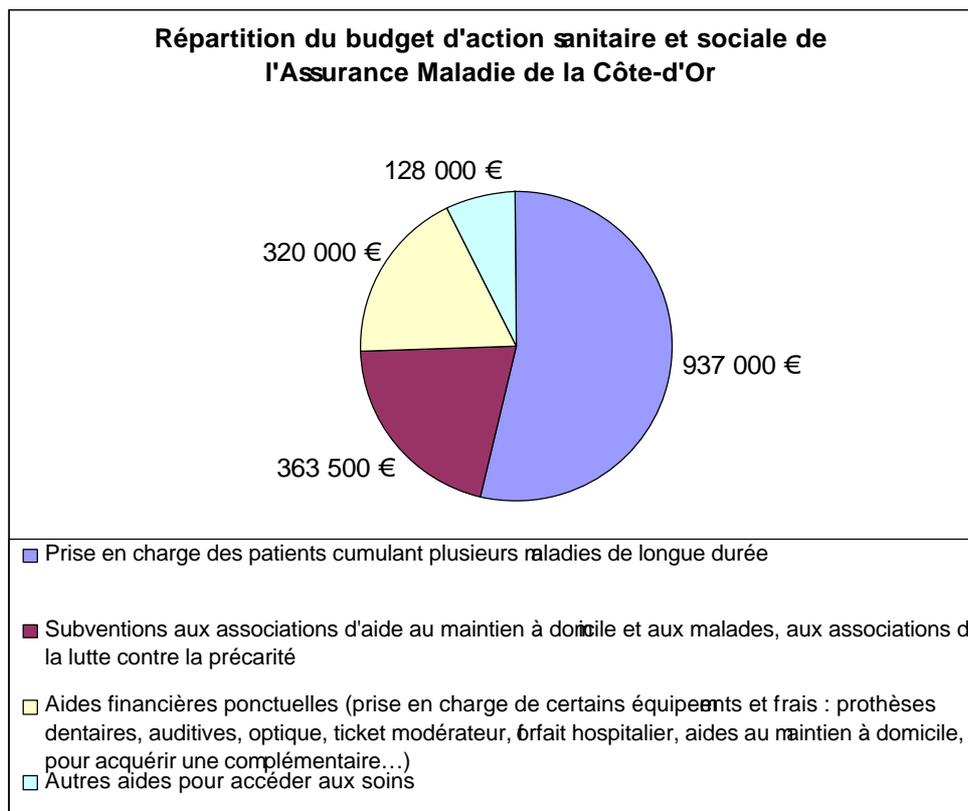
Les membres de la commission d'action sanitaire et sociale du Conseil de la CPAM apprécient l'opportunité d'apporter une aide et son montant en fonction de la capacité socio-économique de l'assuré à pouvoir faire face à cette difficulté, du degré de nécessité de la dépense engagée ou envisagée, de sa situation vis-à-vis de la couverture complémentaire... L'anonymat des demandeurs est respecté. L'avis d'un service expert (service médical de l'Assurance Maladie, service social de la CRAM...) peut être requis selon les cas.

Nos objectifs en Côte-d'Or	Comment ?	L'investissement de la CPAM
<p>U Aider les débuts de la vie, en aidant les familles confrontées à des imprévus de santé au moment de la naissance.</p>	<p>Aides financières individuelles.</p>	<p>4 200 euros en 2007. Prise en charge de frais de transport et des frais d'accompagnement (chambre mère-enfant).</p>
<p>V Aider à se soigner, en favorisant l'adhésion des côte-d'oriens à une couverture complémentaire santé.</p>	<p>Une aide financière par foyer. Cette aide financière supplémentaire est accordée aux bénéficiaires de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et dont le foyer est composé de 1 à 4 personnes.</p>	<p>22 000 euros en 2007. L'aide annuelle versée par la CPAM varie entre 72 et 93 euros. Cette aide est accordée sur simple présentation par les personnes concernées de la copie du contrat d'affiliation à un organisme complémentaire La CPAM de la Côte-d'Or a été une des premières Caisses à mettre en œuvre ce dispositif complémentaire.</p>
<p>W Aider à rester chez soi en cas de maladie invalidante.</p>	<p>1/ Aides financières individuelles favorisant le maintien à domicile des personnes handicapées. 2/ Subventions aux associations d'aide au maintien à domicile des malades et intervenant auprès des personnes atteintes du VIH.</p>	<p>1/ 44 000 euros mobilisés en 2007 (financement des adaptations du logement, acquisition d'aides techniques). 2/ 298 000 euros versés aux associations concernées (ADMR, FEDOSAD, Mutualité française).</p>
<p>X Aider à finir sa vie dignement, en accompagnant les patients admis en soins palliatifs à domicile.</p>	<p>Prise en charge des frais de personnel des auxiliaires de vie à domicile, de certaines fournitures...</p>	<p>Cf. page 11.</p>
<p>Y Aider les côte-d'oriens fragilisés à faire face à des difficultés financières liées à la maladie, à un accident ou à un décès.</p>	<p>Aides financières individuelles. Prise en charge de prestations diverses, de matériels.</p>	<p>320 000 euros en 2007. Ces aides ont permis de prendre en charge : - des prestations diverses (protection, nutriments, frais de transport, produits non remboursables...) - des prothèses dentaires, auditives et des équipements d'optique - le ticket modérateur - le forfait hospitalier journalier Des aides de première nécessité pour les personnes en arrêt de travail avec une perte de revenus importante ont aussi été attribuées.</p>
<p>Z Aider les côte-d'oriens fragilisés en valorisant et en soutenant le travail des associations spécialisées.</p>	<p>Subventions aux associations d'aide aux malades et à leur famille, aux associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Soutien financier pour leur fonctionnement, l'équipement.</p>	<p>65 000 euros de subventions en 2007. 9 associations subventionnées par la CPAM : APF, Revivre Côte-d'Or, Ecoute Aide et Conseil, Animations Loisir Hôpital, Savoir Comprendre Accepter Prévenir, UNAFAM, ALTHEA, Secours populaire, Solidarité femmes.</p>

Au total en 2007 :

- **650 aides individuelles** ont été accordées.
- **12 subventions** ont été versées aux associations locales d'aide au maintien à domicile, d'aide aux malades et à leur famille, et de lutte contre la précarité.

En 2008, 4 associations ont d'ores été subventionnées pour 30 700 euros (Secours populaire, CREAL, Dépendances 21, Maison des parents en Bourgogne).



- **Zoom sur... l'action auprès des cotes-d'oriens en situation de handicap.**

En 2009, la CPAM versera la totalité de son budget consacré aux personnes handicapées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), soit environ 67 000 euros, et ce dans le cadre du fonds départemental de compensation (financement de l'adaptation du logement, du véhicule, acquisition d'aides techniques des personnes...).

Cette décision permettra de centraliser la gestion de toutes les aides disponibles auprès de la MDPH, dans l'esprit de créer un guichet unique pour le public, et d'accélérer le versement des aides.

La CPAM sera alors co-financier de ce dispositif avec l'Etat, le Conseil Général et la MSA.

L'Assurance Maladie marque ainsi sa volonté d'agir au plus près des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement des patients admis en soins palliatifs à domicile : un engagement particulier de la CPAM auprès des structures spécialisées

Le Conseil de la CPAM de la Côte-d'Or a fait de la prise en charge des patients suivis dans le cadre de soins palliatifs à domicile un des axes forts de sa politique d'action sanitaire et sociale. Cet engagement se traduit par un soutien financier de l'Assurance Maladie auprès de structures spécialisées dans ce domaine d'intervention : le Groupement des Professionnels de Santé du Pays Beaunois (GPSPB) et la Fédération Dijonnaise des Œuvres de Soutien à Domicile (FEDOSAD).

- **Objectif : améliorer la qualité et le confort de vie des patients, faciliter l'accès aux soins, soutenir l'entourage des malades**

Dans son programme de développement des soins palliatifs 2008-2012, le Président de la République a fixé plusieurs axes dont le développement de l'intervention de gardes-malades à domicile, de leur formation.

L'action de la CPAM de la Côte-d'Or va dans ce sens et consiste à :

- **assurer la prise en charge d'heures d'auxiliaires de vie** qui auront pour mission l'accompagnement, le soutien moral, l'aide à la réalisation de certaines activités essentielles à la vie quotidienne (toilette, habillage...) que le patient n'est plus en mesure d'effectuer seul et dont les proches peuvent avoir des difficultés à réaliser eux-mêmes.
Il ne s'agit en aucun cas d'actes médicaux ou paramédicaux, mais d'actes d'aide à la personne. Cette prise en charge financière est de 90% du coût total des heures réalisées.
- **permettre la prise en charge de certaines fournitures ou accessoires** non remboursables par l'assurance maladie et pourtant indispensables pour assurer un retour à domicile dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Il peut s'agir de protection, de nutriment, de matelas spéciaux, de piluliers... Des aides techniques qui concourent à donner des conditions matérielles meilleures aux assurés en fin de vie.
- **financer la formation des personnels** intervenant à domicile. En effet, il est primordial que les auxiliaires de vie soient en mesure de faire face à ces situations, de comprendre le malade et ses proches, et de savoir agir en conséquence. La prise en charge de malades en fin de vie nécessite une approche particulière auxquels les professionnels de l'intervention à domicile doivent être formés.

A travers cette implication, qui se traduit par la signature de **conventions de partenariat** et de financement, la Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or souhaite pouvoir concourir à l'amélioration des conditions de vie des patients qui font le choix d'une fin de vie à domicile, et ce quelle que soit leur situation socio-économique. Le soutien apporté permet aussi aux familles de pouvoir « souffler » dans ces situations très éprouvantes tant physiquement que psychologiquement.

- **Comment ? En favorisant la prise en charge de proximité via les structures spécialisées**

Le dispositif de prise en charge des soins palliatifs est un dispositif gradué qui privilégie la prise en charge de proximité et la continuité des soins. Compte tenu du parcours des patients entre les différents modes de prise en charge qu'il s'agisse d'établissements sanitaires et médicosociaux ou de professionnels libéraux, la **nécessité d'une coordination** apparaît primordiale afin d'assurer la plus grande fluidité dans la prise en charge des patients, d'assurer à tout moment la réponse la mieux adaptée à leur état clinique et à leurs souhaits, comme aux possibilités et aux besoins d'aide de son entourage.

Cette coordination a vocation à être réalisée au mieux par des réseaux de santé ayant le cas échéant une forte orientation dans le domaine des soins palliatifs ou de la prise en charge de la douleur, et disposant dans tous les cas de professionnels sensibilisés et formés à ces disciplines.

Une convention signée en Pays beaunois

En juillet 2008, une convention a été signée entre le **Groupe des Professionnels de Santé du Pays Beaunois** (GPSPB) et la CPAM de la Côte-d'Or afin de mettre en œuvre ces actions de soutien.

Le GPSPB joue le rôle de coordonnateur du dispositif sur le secteur beaunois. Sa mission est d'être l'interface entre les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers et l'assuré souhaitant bénéficier des prestations prévues.

Les coordonnateurs du GPSPB doivent définir les besoins de la personne en établissant un plan d'aide afin d'assurer un retour à domicile dans les meilleures conditions (nombre d'heures d'auxiliaires de vie, fournitures diverses, recherche du prestataire qui interviendra auprès de la personne).

Depuis cet été, 7 patients ont intégré le réseau de soins palliatifs en pays beaunois.

Une convention inspirée d'un précédent accord avec la FEDOSAD depuis 2005 sur le Grand Dijon

La FEDOSAD intervient dans le cadre de l'Hospitalisation A Domicile (Had) sur Dijon et son agglomération. Sa mission est de mettre à la disposition des personnes en fin de vie des auxiliaires de vie afin d'assurer la prise en charge à domicile.

La CPAM prend en charge les frais d'auxiliaires de vie comme le prévoit la convention signée en 2005.

En 2007, 18 patients admis en soins palliatifs dans la structure d'hospitalisation à domicile de la FEDOSAD ont bénéficié d'une prise en charge de leurs auxiliaires de vie par la CPAM pour un montant total de 17 000 euros.

Une dynamique en cours dans le châillonais

Des contacts sont en cours avec le Centre Hospitalier de Châtillon-Montbard afin d'étudier les possibilités de partenariat entre l'équipe mobile de soins palliatifs du Centre Hospitalier et la CPAM. Cette dynamique devrait, à terme, laisser entrevoir un accompagnement complémentaire des patients sur des fonds de l'Assurance Maladie et permettre ainsi à la CPAM d'harmoniser son offre de soutien financier de l'accompagnement en fin de vie sur tout le territoire de la Côte-d'Or.

Un accompagnement de terrain auprès des partenaires sociaux et associatifs, des interventions dans les structures pour informer et accompagner dans l'accès aux droits et aux soins

Parce que les personnes en situation précaire accèdent peu à l'information et ne sont pas nécessairement en situation de faire valoir leurs droits à l'assurance maladie, les équipes de la Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or ont décidé d'aller au devant de ces publics, par des interventions directes dans les structures spécialisées ou associatives tout au long de l'année.

- **Des permanences à la maison d'arrêt et à la mission locale de Dijon**

Les conseillers du service « aide à l'accès aux soins » de la CPAM tiennent régulièrement des permanences dans ces deux structures (une demi-journée par mois dans chaque structure).

A la mission locale, leur présence permet d'accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation d'insertion professionnelle, et de faire le point sur leur accès aux droits, leur situation vis-à-vis de la mutuelle, prévenir les ruptures de droits...

En 2007-2008 :
88 détenus en fin de peine ont été rencontrés à la maison d'arrêt de Dijon pour préparer leur sortie.
35 jeunes de 16 à 25 ans ont été vus à la mission locale.

- **Interventions auprès des personnes en insertion, en foyer d'hébergement**

Le Centre d'examens de santé (CES) de l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or est situé à Dijon, 16-18 rue Nodot. Composé de personnel médical et administratif, son activité principale est de proposer à tous les assurés du régime général un examen périodique de santé « gratuit » (c'est-à-dire entièrement pris en charge) pour faire le point sur sa santé (cf. page 15). Une attention particulière est portée vers les publics en situation de précarité pour les inciter plus fortement à réaliser cet examen de santé.

Pour cela, le Centre d'examens de santé de Dijon participe activement à la démarche d'accès aux droits et aux soins de la CPAM à travers des actions en direction de ces publics fragilisés pour qui la santé n'est pas une priorité.

Trois types d'interventions sont menés :

- interventions collectives auprès des **personnes en insertion** (centre de formation) ;
- interventions dans les **foyers d'hébergement** (foyers ADOMA) : un agent du Ces assure des permanences mensuelles dans ces établissements ;
- intervention dans les **associations** (ex : Restos du cœur).

En 2007, 120 interventions ont été réalisées dans les centres de formation, permettant à 1 250 personnes de passer un examen de santé.

Participation de la CPAM à la campagne d'inscription des Restos du cœur

Depuis 12 ans, le Centre d'examens de santé de Dijon entretient un partenariat étroit avec les Restos du cœur. Cette année, la campagne d'inscription se déroule du 17 au 28 novembre.

Les équipes du Ces et d'autres services de la CPAM sont présents sur les deux sites d'inscription des Restos du Cœur à Dijon afin de recenser les besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire : Carte vitale, CMU complémentaire, examens périodiques de santé, aide financière, médecin traitant...

Un travail d'accompagnement et de soutien s'organisera ensuite auprès des plus défavorisés et pendant toute la campagne d'hiver des Restos du cœur pour faire valoir les droits et accompagner aux soins les familles en difficulté.

En 2007, 86 bénéficiaires des Restos ont été accompagnés par le Ces dans leur démarche d'accès aux droits et 30 personnes ont passé un examen de santé.

- **Un soutien et une expertise auprès des partenaires**

La Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or et ses équipes spécialisées dans l'accès aux droits et aux soins (service « aide à l'accès aux soins », Centre d'examen de santé) assurent un soutien permanent aux associations, services sociaux afin de **les accompagner au quotidien** dans leur travail pour toute la partie concernant l'accès aux droits à l'assurance maladie.

Un soutien régulier est apporté par exemple à l'association Sdat (Société dijonnaise de l'assistance par le travail), à Emmaüs, au foyer Aftam, au Secours populaire...

Associations, structures et partenaires sociaux !

- à Pour toute information concernant l'accès aux droits à l'assurance maladie de vos publics
- à Pour toute question sur une situation particulière
- à Pour nous signaler une situation difficile et étudier les solutions adaptées

Les conseillers spécialisés de la CPAM sont à votre disposition et peuvent vous aider.

Pour nous contacter par téléphone :



UN MEILLEUR ACCES AUX SOINS, C'EST AUSSI UNE MEILLEURE EDUCATION A LA SANTE !

Dans son rapport relatif aux politiques de prévention², le député du Nord André Flajolet rapporte que « les populations s'impliquent mal ou pas dans la prévention de leur santé » et il met en avant « l'incapacité de la population à gérer son capital santé et la méconnaissance de soi ». Ces constats sont encore plus vrais lorsque que la situation sociale, financière ou géographique freine l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention.

C'est dans ce sens que l'Assurance Maladie développe des actions spécifiques dans le champ de la prévention et de l'éducation thérapeutique afin de **prévenir les situations susceptibles de générer des exclusions** et de rendre les personnes actrices de leur santé.

Cette politique dynamique de prévention est nécessaire pour :

- favoriser l'accès à la santé et améliorer la santé des assurés, notamment des plus fragiles
- réduire les disparités d'accès à la santé et aux politiques de prévention
- rendre les côtes-d'oriens acteurs de leur santé et améliorer ainsi la maîtrise du système de santé

L'Assurance Maladie de la Côte-d'Or développe donc son offre de prévention complétée sur le terrain par des actions d'éducation et de pédagogie auprès des jeunes et des publics précaires.

L'examen périodique de santé proposé par le Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie : une attention particulière à destination des publics précaires

Le réseau des Centres d'examens de santé (CES) des CPAM est composé de 98 centres répartis sur la totalité du territoire français, qui réalisent environ 650 000 examens périodiques de santé par an. Ces examens sont destinés aux assurés du régime général et à leurs-ayants droits, soit près de 85 % de la population française. Des personnes appartenant à d'autres régimes peuvent également être accueillies dans ces centres.

L'ambition des Centres d'examens de santé, au-delà de l'offre d'un examen périodique de santé à tous les assurés sociaux, est d'apporter une réponse ciblée adaptée à certaines catégories de population ou à un certain nombre de facteurs de risque.

Ainsi, les CES ont désormais pour mission de s'adresser prioritairement vers les populations issues des classes socio-économiques défavorisées et de **développer la prévention à l'attention des populations qui en ont le plus besoin** : population en situation de précarité, personnes âgées, personnes ayant été exposées à des risques professionnels au cours de leur activité, populations qui ne bénéficient pas, peu ou mal de la démarche de prévention du médecin traitant faute de l'avoir désigné ou de le consulter, ou qui ne s'inscrivent pas dans des dispositifs organisés de suivi, de dépistage ou de vaccinations qui leurs sont offerts.

En Côte-d'Or, le Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie est situé à Dijon, 16-18 rue Nodot.

En 2007, plus de 10 000 examens de santé y ont été réalisés, dont près d'un tiers pour des personnes en situation de précarité (chômeurs, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, titulaires d'un contrat emploi solidarité, personnes sans domicile fixe, jeunes de 16 à 25 ans exclus du milieu scolaire et engagés dans des processus d'insertion professionnelle...).

Le coût moyen d'un examen de santé est de 159 euros.

² Rapport Flajolet sur les disparités territoriales des politiques de prévention sanitaire, présenté le 28 avril 2008.

- **L'examen périodique de santé en pratique**

Les objectifs de l'examen périodique de santé

Pour l'assuré ou son ayant droit, l'examen périodique de santé permet une triple approche de la prévention :

- aborder les risques éventuels observés au cours de l'examen et apporter un conseil en éducation à la santé
- assurer le diagnostic précoce ou le dépistage de maladies pour lesquelles existe un traitement
- prévenir les complications des affections déjà connues mais mal équilibrées au moment de l'examen

L'examen de santé est gratuit pour le bénéficiaire, mais il a un coût pour l'Assurance Maladie : 1,6 million d'euros en 2007 pour l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or.

Un déroulement en deux temps

Le contenu de l'examen périodique de santé est modulé selon l'âge, le sexe, les risques et le suivi médical habituel.

- **Le premier temps** est destiné à l'exploration de l'état de santé et comprend un questionnaire administratif et médical, un examen clinique médical et dentaire, des examens fonctionnels : visuel, respiratoire, auditif et cardio-vasculaire, des examens biologiques urinaires et sanguins.
 - **Le second temps est réservé à l'examen clinique.** Un médecin s'entretient avec le patient sur les modes de vie, les antécédents personnels et familiaux et les problèmes révélés par les tests de la première partie de l'examen. Dans le cadre du dépistage des cancers, un examen clinique de la peau et des seins est effectué et, si nécessaire, un frottis cervical ou un test Hemocult®.
- Cet entretien avec le médecin est un temps fort pour une action éducative.

Une copie de l'ensemble des résultats de l'examen périodique de santé est envoyée au médecin traitant ou à tout autre médecin désigné par le bénéficiaire.

Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie
16-18, rue Nodot - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.76.21.50

La sensibilisation des jeunes côtes-d'oriens à l'hygiène bucco-dentaire : un exemple concret d'éducation à la santé

La sensibilisation des populations passe également par l'éducation des jeunes à la santé. L'hygiène bucco-dentaire est un levier puissant pour atteindre cet objectif.

C'est dans ce sens que l'Assurance Maladie et les dentistes ont créé **les rendez-vous de prévention M'T dents** qui proposent gratuitement, tous les trois ans, un examen de prévention et des soins entièrement pris en charge aux jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans.

En Côte-d'Or, 6 300 jeunes de 6 à 18 ans ont bénéficié d'un examen de prévention bucco-dentaire M'T dents entièrement gratuit en 2007. Le coût global pour l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or est de 400 000 euros.

2 300 collégiens bénéficient actuellement d'une séance de dépistage bucco-dentaire dans leur collège.

En Côte-d'Or, la Caisse d'Assurance Maladie agit pour une prévention bucco-dentaire en milieu scolaire avec le soutien de la médecine scolaire :

- **Auprès des élèves de maternelles et de primaires** : dans le cadre du programme « Dijon Ville Santé », la CPAM permet aux élèves d'une trentaine d'écoles maternelles et élémentaires de la ville qui déjeunent au restaurant scolaire de se brosser les dents après le repas. Elle fournit des kits de brossage et forme le personnel encadrant.
- **Auprès des collèges** : depuis 2 000, l'Assurance Maladie, l'Inspection Académique, la MSA et les chirurgiens-dentistes organisent des séances de dépistage bucco-dentaire dans 20 collèges de la Côte-d'Or.

Début 2009, va débuter une nouvelle action de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire dans des classes de CP des zones dites « sans habitudes sanitaires », en zone défavorisée (zone rurale et ZEP). Les villes de Dijon, Chenôve, Arnay-le-Duc, Montbard, Auxonne, Saulieu, Seurre, Sombornon et Recey-sur-Ource sont concernées.

Environ 200 enfants vont ainsi bénéficier d'une séance de sensibilisation avec exercices de brossage et jeux.

Prévention, information et lutte contre les inégalités d'accès à la prévention et aux soins : d'autres initiatives et d'autres dispositifs en Côte-d'Or

- **Des interventions « prévention » auprès des jeunes en situation de précarité**

Les animateurs éducation santé de la CPAM interviennent tout au long de l'année auprès des jeunes et des populations en situation de précarité. Leurs interventions consistent à sensibiliser le public sur des thèmes comme les addictions, la sexualité, les IST, le sida, l'hygiène corporelle et bucco-dentaire, les accidents de la vie courante, la nutrition...

En 2007, 41 séances de prévention ont été animées dans plusieurs structures d'accueil et d'insertion (maison d'arrêt, CFA, association de réinsertion, Institut médico-éducatif, Croix-Rouge...).

Près de 400 personnes en situation de précarité (dont la moitié de jeunes) ont ainsi reçu des conseils de prévention.

- **Le dépistage des cancers**

L'Assurance Maladie de la Côte-d'Or agit en faveur du dépistage organisé des cancers du sein et du colon, en finançant les mammographies pour le dépistage du cancer du sein, mais aussi en finançant l'Association de dépistage des cancers (Adeca 21) qui gère la formation des médecins, l'envoi des invitations aux dépistages et l'enrichissement des données épidémiologiques.

Le dépistage du cancer du sein et du colon est proposé à tous les côtes-d'oriens âgés de 50 à 74 ans, constituant ainsi une action concrète d'accès à un dispositif de prévention.

En 2007, près de 21 000 côtes-d'oriennes de 50 à 74 ans ont réalisé une mammographie prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Concernant le dépistage du cancer du colon, le laboratoire du Centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie a procédé à la lecture de plus de 33 500 tests Hemocult® l'année dernière au bénéfice de la santé des côtes-d'oriens.

- **La vaccination contre la grippe**

La grippe est une maladie encore trop souvent sous-estimée, et qui provoque encore chaque année en France plus de 2 500 morts, surtout chez les personnes les plus âgées. Pourtant une solution simple existe : le vaccin.

Chaque année, l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or écrit à tous les côte-d'oriens âgés de 65 ans et plus, et à tous ceux (quel que soit leur âge) atteints d'une maladie chronique comme le diabète ou l'asthme, pour les inciter à se faire vacciner.

Pour ces personnes, le vaccin est gratuit et entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie.

En Côte-d'Or cette année, plus de 63 000 invitations à la vaccination antigrippale ont été envoyées auprès des personnes les plus sensibles (65 ans et plus, et les malades chroniques).

La prise en charge intégrale du vaccin a représenté un coût de 260 000 euros en 2007.

- **L'éducation thérapeutique des diabétiques : une action innovante au Centres d'examens de santé de Dijon**

Le diabète est une maladie chronique sensible en raison de sa forte croissance et de l'enjeu majeur qu'elle représente en terme de santé publique. Les complications liées au diabète sont souvent très graves : la rétinopathie diabétique (1^{ère} cause de cécité en France avant 65 ans) ou encore les complications du pied (1^{ère} cause d'amputation non traumatique en France).

Pour l'Assurance Maladie, la prévention de ces complications est une priorité. Cette prévention passe par une meilleure éducation du patient face à sa maladie, en soutien des conseils délivrés par leur médecin traitant.

C'est l'objectif de l'action innovante qui se déroule actuellement au Centres d'examens de santé de Dijon auprès de patients diabétiques de type 2 :

- un premier groupe de 10 patients diabétiques de type 2 sont accueillis pour participer à un cycle de 5 ateliers sur plusieurs semaines ;
- les ateliers sont animés par un médecin, une infirmière et une diététicienne spécialement formés ;
- plusieurs thématiques sont abordées : la connaissance de la maladie diabétique, l'équilibre alimentaire (lipides et glucides), l'activité physique et l'observance thérapeutique.

L'objectif de ces groupes d'éducation thérapeutique est de permettre aux patients diabétiques d'acquérir des compétences pour gérer leur maladie.

L'ASSURANCE MALADIE, NATURELLEMENT IMPLIQUÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ AU CÔTÉ DES PARTENAIRES LOCAUX

La solidarité et l'égalité d'accès aux soins sont les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie.

Pour cela, elle dispose d'atouts solides :

- Une légitimité reconnue par nos concitoyens, ce qui constitue une chance pour conduire ses actions mais également une responsabilité.
- Un savoir-faire fortement établi à tous les niveaux de son réseau (national, régional, local), doublé d'une capacité à se mobiliser sur des objectifs ambitieux (éducation thérapeutique par exemple).
- Des moyens d'action renforcés par la loi de réforme de 2004, notamment dans trois domaines : la négociation conventionnelle, la gestion des prestations et les services aux assurés.

En Côte-d'Or, plusieurs services de la CPAM se mobilisent au quotidien en faveur de l'accès aux soins

- **Le Conseil met en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale de la Caisse, attribue des aides individuelles et collectives**

La commission d'action sanitaire et sociale du Conseil, composée de cinq représentants des assurés sociaux, de cinq représentants des employeurs, d'un représentant de la Mutualité française et d'un représentant des Institutions, se réunit généralement toutes les deux semaines.

- **Le service « aide à l'accès aux soins » coordonne la mise en œuvre des différentes aides nationales et locales et apporte son expertise auprès des acteurs locaux**

Ce service est composé de 8 personnes, et a pour mission principale **l'expertise et la coordination** des différents dispositifs d'aides nationaux et locaux : CMU, Aide médicale de l'Etat (AME), Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), aides d'action sanitaire et sociale locales.

Il assure notamment la veille réglementaire, la diffusion d'information tant en interne qu'en direction des partenaires (associations, services sociaux, foyers...).

Il joue également un rôle de soutien pour les situations les plus complexes.

Il a également en charge le traitement centralisé de certaines activités : Aide médicale de l'Etat (AME), relations avec les organismes complémentaires, gestion des demande en lien avec l'action sanitaire et sociale et notamment l'impulsion de cette politique.

- **Le service « prévention et éducation pour la santé » mène des actions de prévention sur le terrain**

Ce service de la CPAM est composé de 4 animateurs prévention dont la mission est de conduire **sur le terrain** des opérations de sensibilisation et d'éducation à la santé. Leurs interventions concernent tous types de publics (jeunes et moins jeunes) et peuvent se dérouler en milieu scolaire, dans des associations, des foyers, des structures spécialisées.

Les animateurs prévention de la CPAM participent également à des opérations grand-public de prévention (ex : opération « petit déjeuner » de la Ville de Dijon, programme Santé seniors 21...).

- **Le Centre d'examens de santé de Dijon joue la carte de la proximité avec les acteurs de terrain, pour convaincre les personnes qui en ont le plus besoin de venir bénéficier d'un examen périodique de santé**

Le Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie est situé à Dijon, rue Nodot. 35 personnes (médecins généralistes, spécialistes et équipe médicale, personnel administratif) y accueillent le public tous les matins (environ 50 personnes sont reçues chaque matin).

Sa mission principale est la réalisation des examens périodiques de santé. Mais le CES joue également un rôle en matière de prévention et de dépistage sur trois champs prioritaires : les risques post-professionnels, la prévention des risques liés au vieillissement, la précarité et les inégalités de santé qui font l'objet de programmes spécifiques.

Une mobilisation au côté des partenaires locaux institutionnels, sociaux et associatifs

La lutte contre les inégalités d'accès aux soins et au système de santé mobilise plusieurs acteurs au niveau local et régional.

L'Assurance Maladie travaille en étroite collaboration avec l'Etat et les autres partenaires institutionnels, médicaux, sociaux qui oeuvrent chacun à leur niveau en faveur des populations éloignées du système de soins.

En matière de prévention et d'éducation à la santé, ces partenariats sont développés en cohérence avec la politique menée par le Groupement régional de santé publique (GRSP).

L'Assurance Maladie de la Côte-d'Or a engagé une relation de proximité efficace et convaincante auprès des publics en difficulté, via ses partenaires et les structures relais (associations).

Le Directeur santé de la CPAM, avec le concours d'un cadre, co-anime l'équipe locale de santé publique de la Côte-d'Or avec le Directeur de la DRASS. Cette équipe a vocation à faire vivre le [Plan régional de santé publique](#) (PRSP).

- ANNEXES -

Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

Les conditions pour en bénéficier

Plafond annuel de ressources permettant l'accès à la C.M.U. complémentaire, applicable au 1er juillet 2008		
Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond annuel en France métropolitaine	Montant du plafond annuel dans les départements d'outre-mer
1 personne	7 447 euros	8 288 euros
2 personnes	11 170 euros	12 432 euros
3 personnes	13 404 euros	14 919 euros
4 personnes	15 638 euros	17 405 euros
au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+ 2 978,66 euros	+ 3 315,24 euros

Remarque : ces montants sont révisables chaque année.



> Les démarches et les droits couverts par la CMUC :

Télécharger le dépliant d'information sur www.ameli.fr (rubrique assurés, droits et démarches, par situation personnelle, difficultés financières)

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)

L'AIDE POUR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EST UNE AIDE AU FINANCEMENT D'UNE COUVERTURE MALADIE COMPLÉMENTAIRE POUR LES FOYERS DONT LES RESSOURCES N'EXCÉDENT PAS DE PLUS DE 20%⁽¹⁾ LE PLAFOND D'ATTRIBUTION DE LA CMU COMPLÉMENTAIRE.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez en bénéficier ainsi que chaque membre de votre foyer :

- ▶ Si vos revenus sont inférieurs à un plafond de ressources (voir annexe jointe) ;
- ▶ Si vous résidez en France, de façon stable et régulière, depuis plus de 3 mois⁽²⁾ ;
- ▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'un contrat collectif d'entreprise obligatoire.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

Le montant de l'aide varie selon le nombre et l'âge des bénéficiaires composant votre foyer :

- ▶ 100 € pour les moins de 25 ans
- ▶ 200 € de 25 à 59 ans
- ▶ 400 € pour les 60 ans et plus

Par exemple :

Une famille avec deux enfants à charge aura le droit à :

- 200 € pour la mère de 36 ans
- + 200 € pour le père de 40 ans
- + 100 € pour le premier enfant de 15 ans
- + 100 € pour le 2^{ème} enfant de 10 ans
- = 600 € de réduction sur une complémentaire santé familiale pour un an.

L'aide est accordée pour 1 an et vos droits sont réévalués chaque année.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007.

(2) Si vous résidez en France depuis moins de 3 mois, certains statuts ouvrent droit à l'aide pour une complémentaire santé.

Les conditions pour en bénéficier

À noter

Pour avoir droit à l'aide pour une complémentaire santé, il va de soi qu'il ne faut pas avoir droit à la C.M.U. complémentaire.

Montants des ressources permettant l'accès à l'aide pour une complémentaire santé, applicables à compter du 1^{er} juillet 2008

Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel en France métropolitaine	Plafond annuel dans les départements d'outre-mer
1 personne	8 936 euros	9 946 euros
2 personnes	13 404 euros	14 919 euros
3 personnes	16 085 euros	17 902 euros
4 personnes	18 766 euros	20 886 euros
au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+ 3 574,39 euros	+ 3 978,29 euros

Remarque : ces montants sont révisables chaque année.



> Les démarches et les droits couverts par l'aide.

Télécharger le mode d'emploi sur www.ameli.fr (rubrique assurés, droits et démarches, par situation personnelle, difficultés financières)



> Un seul dossier à compléter pour demander de la CMU complémentaire ou de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Dossier téléchargeable sur www.ameli.fr (rubrique assurés, droits et démarches, par situation personnelle, difficultés financières)

Aide supplémentaire à l'acquisition d'une complémentaire santé (attribuée par la CPAM 21)

Recevez une aide supplémentaire

versée par la caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or

**En plus de l'aide à la complémentaire,
votre caisse d'Assurance Maladie vous aide
à financer votre couverture santé.**

Selon la composition de votre foyer :

	Montant de l'aide versée
1 personne	80 euros
2 personnes	87 euros
3 personnes	93 euros
4 personnes	72 euros

Comment obtenir cette aide ?

Cette somme est versée aux personnes déjà bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé. Pour en obtenir le versement, il vous suffit de photocopier votre contrat de complémentaire santé et de l'adresser à :

**Caisse d'Assurance Maladie
Service aide à l'accès aux soins
Action sanitaire et sociale
21045 Dijon cedex**



Liste des intervenants à la conférence de presse

Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (CPAM)

- Pierre L'Hostis, Président du Conseil
- Pierre Routhier, Directeur
- Martine Mollot-Derel, Directeur santé

Particulièrement impliqués dans les différentes actions menées par la CPAM en matière d'accès aux soins et à la santé, participeront également :

- Jean-Pierre Bouhelier, 2^{ème} Vice-Président du Conseil
- Christine Galimard, Responsable administrative du Centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie à Dijon
- Brice Morey, Responsable du service « aide à l'accès aux soins »

Groupement des professionnels de santé du pays beaunois (GPSPB)

- Bernadette Tribault, coordinatrice du GPSPB
- Dominique Pujol, infirmière coordonnatrice des soins palliatifs

Fédération Dijonnaise des oeuvres de soutien à domicile (FEDOSAD)

- Olivier Terrade, Directeur adjoint des Services à Domicile de la FEDOSAD

Restos du cœur

- Bruno Vergé, président de l'Union libérale pour le droit à la santé (association ayant signé une convention de partenariat avec les Restos du cœur de Dijon).
- Fabienne Voitot, responsable du centre des Restos du cœur de Dijon-Nord